Le journal quotidien spécialement dévoué aux intérêts de Hull et de la région.

Le journal qui a le plus fort tirage dans Hull et la région.

LE DROIT

—CALENDRIER—

MARDI 3 MARS 1936 — 63e jour de l'année
Lever du soleil 6.29 — Lever de la lune 1.20
Coucher du soleil 5.44 — Coucher de la lune 4.03
QUARANTE-HEURES
St-Georges, 2, 3, 4 mars.
FETE DU JOUR
Ste Cunégonde, vierge.

HULL, LUNDI 2 MARS 1936

La commission rejette la requête de la McColl-Frontenac

Le drame de la petite propriété

Un débat aux Communes. — Aspect financier et social du problème. — Coup grave porté à la famille, cellule sociale. — Perte du travail d'une génération. — Effet moral pernicieux. — L'Etat, en définitive, perd à l'accroissement du nombre des prolétaires.

Les petits propriétaires de la province de Québec ont fourni le sujet d'un débat à la Chambre des Communes à Ottawa. Plusieurs députés ont fait entendre les doléances de cette classe de citoyens. Ces harangues, toutefois, sont moins tragiques que la réalité. Les petits propriétaires de Hull notamment le savent par expérience mieux que ces députés.

Pour ce qui concerne notre ville, les petits propriétaires luttent avec acharnement depuis 1931 pour conserver la petite propriété qu'ils ont édifiée à force de travail et d'économie. Ils ont vu, en un clin d'oeil, leur pouvoir d'achat réduit considérablement ou à rien, pendant que les taxes continuaient de croître. Dans ce déséquilibre financier, les uns ont réussi, grâce à des privations excessives, à conserver leur petite maison. D'autres, en grand nombre, ont été moins heureux. Ils mangent mélancoliquement leurs biens jusqu'à ce qu'ils tombent entre les mains de leurs créanciers, parce qu'ils ne peuvent acquitter leurs taxes ou rembourser les intérêts et capital sur leurs hypothèques. Les plus malheureux ont déjà perdu leur petite propriété et doivent recourir aux secours directs. En cinq ans, cette crise, dont la grande finance et les gouvernements liés par elle sont responsables, a ruiné, dans les larmes, plus d'un foyer.

Ce désastre financier, dans lequel la petite propriété sombre aujourd'hui, présente l'aspect matériel du problème. Il en est un beaucoup plus important, c'est l'aspect social.

Cette petite maison, qu'un ouvrier a achetée ou construite avec ses économies péniblement amassées au jour le jour, représente plus qu'un abri matériel. La famille est la cellule sociale. Elle ne meurt pas avec l'un ou l'autre de ses membres. Elle se survit de génération en génération, tendant avec constance vers un bien-être progressif. La génération d'hier a peiné pour celle d'aujourd'hui qui, à son tour, travaille pour celle de demain, suivant la loi de son être. "Elle a le temps devant elle, a écrit un sociologue français, pour réaliser les ascensions successives qui conduisent au bien-être. Le premier degré de ces ascensions consiste dans l'acquisition d'un maison et d'un coin de terre sur lequel puisse se fixer et se développer cet être collectif, agissant et durable." Cette petite propriété devient alors le tremplin d'où la famille s'élance vers un progrès lent peut-être, mais solide. Elle fournit à cette cellule sociale le milieu naturel où elle peut vraiment se perpétuer et, avec le bien-être croissant, se développer pour le plus grand bien du pays.

L'écroulement de la petite propriété en la province de Québec rejette dans le prolétariat des milliers de petits propriétaires. C'est un coup grave porté à la famille, cellule sociale. Cette ruine financière anéantit d'abord le progrès d'une génération. L'effet moral est plus pernicieux. Si, après avoir travaillé dix, vingt, trente ou quarante ans, à amasser une petite propriété assurant à sa famille son milieu naturel de développement, une crise que l'égoïsme des puissances d'argent a créée, réduit à rien tous ces efforts, à quoi bon travailler pour la génération suivante ? N'allez pas de nouveau prêcher l'économie à ces déracinés qui maudissent le jour où ils sont devenus propriétaires.

L'Etat, en définitive, perd à cet état de choses. La petite propriété est une source d'ordre et de stabilité. C'est la vraie richesse d'un pays. L'accroissement du nombre des prolétaires grandit le champ d'action, tout préparé, à toutes les doctrines dangereuses. La chute de la petite propriété sape la base de la société.

Le problème des petits propriétaires, comme on l'a dit, la semaine dernière à la Chambre des Communes, relève d'abord des municipalités et des provinces. A cette classe de citoyens il appartient de mettre de côté l'esprit de parti et de savoir se donner comme représentants à leur conseil de ville ou à leur assemblée législative provinciale, des hommes qui sauront instaurer un ordre nouveau, dans lequel la famille, vraie cellule sociale, recevra le traitement qu'elle doit avoir.

Camille L'HEUREUX.

PROCHAINS

Événements

Sous cette rubrique sont annoncés les événements prochains tels que Assemblées, banquets, parties de cartes, séances, etc. Tarif, 3 sous du mot. Minimum $1.00.

Peintres et Electriciens

Ce soir, réunion ordinaire des peintres et électriciens à la Bourse du Travail. Avis aux intéressés.

Le secrétaire.

Conseil des Métiers de la Construction.

Il y aura assemblée mensuelle demain soir vers les 8 h. 30 heures. Avis aux délégués.

Le secrétaire.

La Vie Ouvrière

Association des Plâtriers

Les plâtriers syndiqués du district ont tenu une fructueuse réunion syndicale, vendredi dernier, au secrétariat des Syndicats Catholiques, à Ottawa. M. Paul Casavant occupait le siège présidentiel et M. Martial Bélanger agissait comme secrétaire. Il y eut rapport de l'agent d'affaires. L'Union fait rapport à l'Association des Plâtriers de Montréal qu'un certain membre a nuit au mouvement local, et qu'en conséquence sa carte de retraite ne sera plus honorée dans notre district. L'Union ne peut pas tolérer dans ses rangs des syndiqués appartenant aux syndicats et aux unions internationales. Avis sera en conséquence donné à deux membres du Syndicat d'avoir à choisir leur mouvement ouvrier. On a discuté et décidé diverses autres questions d'ordre syndical.

Le Secrétaire.

Ass. des Emp. Boulangers

Les employés-boulangers syndiqués de la cité de Hull ont siégé samedi dernier, à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Paul Bourgeois. Les membres sont venus nombreux. Il a été décidé de ne pas admettre à l'union les livreurs de pain, qui pourront s'organiser à part s'ils le désirent. Il y eut rapport de la soirée des officiers et du Conseil Central. On a pris connaissance d'une certaine requête signée par quelques maitres-boulangers de la région à l'effet d'entraver le renouvellement du contrat collectif. Les employés-boulangers se sont déclarés satisfaits de ce contrat et en demandent le renouvellement immédiat. La mise en force du contrat a obligé certains patrons réfractaires à payer l'amende au cours de l'année qui se termine. L'Union, à son grand regret, a dû accepter la démission de son président, M. Paul Bourgeois. Ce edrnier a été l'âme dirigeante de l'Association depuis sa fondation et les membres ne voient pas sans un profond regret ce départ. Des remerciements ont été votés à M. Bourgeois pour l'excellent travail et le dévouement barqu'ils a apporté depuis son élection. Son remplaçant sera choisi à la prochaine assemblée. M. Maurice Doran a donné des explications sur le contrat collectif des boulangers d'Ottawa, ainsi que sur les bienfaits de l'incorporation civile. L'Association demande son incorporation à la législature de Québec. Les membres syndiqués demeurent membres du comité conjoint pour les employés, MM. P. Bourgeois et C. Morel. Le comité conjoint devra nécessairement tenir ses réunions de manière à accommoder ses membres. On s'est demandé pourquoi le comité ne siégerait pas à la Bourse du Travail. Il en résulterait de multiples bienfaits. Diverses autres questions ont été débattues. Le comité exécutif doit tenir séance avant la prochaine réunion générale.

Le Secrétaire.

LAURIER
HULL
LUNDI, MARDI — 2-3 Mars
"Hands Across the Table"
Fred McMurray, Carole Lombard
"Miss Pacific Fleet"
avec Joan Blondell, Allen Jenkins

Le docteur dit:
Prenez la prescription
BILOCOLATE
aux sels biliaires
Pour soulager douleur au foie.
En vente partout - 50¢ la boite

LA DÉTENTION DE CHÉNIER ET DE BEAUSOLEIL

Le sergent Haney témoigne sur les circonstances dans lesquelles elle fut faite.

DEVANT LE CHEF

La séance de samedi avant-midi, en Cour du Banc du Roi, où se fait le procès des six accusés du meurtre d'Armand Nadeau, a été surtout remplie par le témoignage du sergent détective James Haney, de la police provinciale. Interrogé tour à tour par Me F.-B. Major, pour la Couronne, Mes O. Gagnon, Frs. Caron et P. Ste-Marie, respectivement avocats des accusés P. Lafleur, G. Chénier et J.-O. Beausoleil, le témoin a été amené à relater les circonstances dans lesquelles se fit la détention de ces deux derniers, dans les premières heures du 6 décembre, surlendemain du crime.

A un moment donné M. le juge Cannon avertit qu'il songeait à exclure les jurés, si on voulait faire dire au témoin les paroles échangées par Beausoleil et Lafleur, devant le chef Jargailles, à Montréal, le jury n'étant pas supposé les connaitre tant qu'il ne sera pas décidé qu'elles doivent être admises en preuve. On s'entendit pour que M. Haney ne cite pas ces paroles pour le moment.

Auparavant, le chef L. Jargaille, du service secret de la police provinciale, avait témoigné que les déclarations verbales et écrites de Lafleur s'accordaient en substance et le témoin Haney le corrobora sur ce point.

M. Haney dit que le soir du 5 décembre, alors qu'il était à Hull, il communiqua avec son chef, à Montréal, par téléphone, au sujet de Georges Chénier et J.-O. Beausoleil, supposés, d'après ses renseignements, avoir trempé dans l'affaire. Le chef lui répondit de détenir les deux personnes et de les amener à la Sûreté provinciale, dans la métropole. Avec les détectives Ed. Laurin, de la police provinciale, U. Sauvé, d'Ottawa, et O. Lusignan, de Hull, il alla détenir Beausoleil et Chénier, après avoir obtenu un ordre verbal à cet effet du coroner J. Isabelle, ordre ratifié le lendemain par un mandat écrit.

OBJECTION RENVOYEE

Me Caron s'objecta alors à la production des deux mandats comme étant illégaux pour ne pas porter la date du 5 décembre, jour même de la détention, mais celle du 6, puis parce que les mandats ne disent pas à qui ils s'adressent ni où doit se faire la détention ordonnée.

M. le juge Cannon a permis la production des documents, la défense pouvant toujours transquestionner à leur sujet, et il cite la loi des coroners où il est dit que ces derniers peuvent faire arrêter des personnes comme témoins importants sur ou sans mandat. Me Caron excipe de la décision.

En arrivant chez Chénier et Beausoleil, dit le témoin Haney, les policiers se présentèrent comme tels et leurs dirent qu'on avait besoin d'eux pour les questionner. Chénier, pour sa part, fit cette réflexion: "Je m'y attendais." Me Caron s'oppose à ce que cette remarque soit consignée au dossier, les officiers de police ayant fait mieux de le prévenir en avertissant l'intéressé de ne parler que s'il voulait expressément. Me Major soutient que la remarque fut spontanée et le juge renvoie la requête de l'avocat de la défense.

Le sergent Haney, questionné par Me Ste-Marie, ne peut se rappeler si Beausoleil, pour un, fut astreint à porter les menottes durant le trajet de Hull à Montréal. Il se peut bien, car les deux détenus avaient deux détectives seulement avec eux, dont un, le témoin lui-même, conduisait l'auto. Et le voyage se fit de nuit. Les sergent avertit cependant les deux qu'il ne voulait pas entendre un seul mot de l'affaire en cours de route.

CHEZ LE CHEF

On arriva à Montréal entre 6 et 7 heures du matin et à 9 heures environ Beausoleil était amené devant le chef Jargaille. Ce dernier mit le détenu sur ses gardes et l'avertit qu'il était incriminé dans le drame de Hull par une déclaration de Lafleur. Alors Beausoleil demanda de voir ce dernier et les deux se parlèrent devant le chef et autres personnes alors présentes. Plus tard, Beausoleil faisait à son tour une déclaration prise par écrit, qu'il signa sous serment.

Dans son témoignage le chef Jargaille avait été interrogé un certain temps sur Nathan Boverman, alias Martin, le prétendu meurtrier de Nadeau, tué lui-même par un officier de la police provinciale le 8 décembre, alors qu'on voulait l'arrêter. Le chef dit que ce bandit était jusque là inconnu de la police provinciale, qu'il venait des Etats-Unis où on le recherchait pour des vols de banque. On le soupçonna d'être l'auteur du meurtre après avoir eu certains renseignements et après sa mort il fut confirmé par des témoins qu'il était cet auteur.

SOINS DU MEDECIN

Avant d'ajourner la séance, le juge Cannon dit aux jurés qu'il allait leur assurer les services d'un médecin pour veiller sur leur état de santé, vu l'importance et la longueur du procès, la vie anormale et sédentaire que les jurés doivent mener depuis quinze jours déjà.

Un jury, Harry Dunn, de Hull-Ouest, souffrait d'un rhume. Samedi après-midi, le Dr Ed. Laverdure, médecin en charge au Palais et à la prison, s'est rendu aux quartiers des jurés, à l'hôtel Windsor, pour les examiner et il a prescrit à ceux qui en avaient besoin les médicaments nécessaires.

Hier, les jurés n'ont pas fait de sortie, même pour aller à l'église, contrairement au dimanche précédent, le médecin jugeant préférable que M. Dunn garde la chambre, et comme ils ne peuvent se séparer, personne n'a quitté les quartiers.

En témoignant, le chef Jargaille a aussi dit que si les détenus après le crime avaient été amenés à Montréal, c'est qu'il ne pouvait pas facilement venir à Hull pour les interroger lui-même et qu'aux bureaux de la Sûreté on est mieux organisé pour faire ces interrogatoires. Il a dit ne se rappeler aucunement qu'il fut question entre lui et le sergent Haney qu'un avocat voulut voir Lafleur, le 5 décembre, au poste de police de Hull, chose que cet avocat ne put obtenir, a-t-il été rapporté.

Me Paul Désy, procureur de Ed. Lajoie, un des 6 accusés, a interrogé le chef particulièrement sur Martin. Il a insisté pour avoir certains détails et il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de les donner en Cour, l'avocat pouvant les avoir privément, car ils n'intéressent pas immédiatement le procès en cours. Le chef Jargaille a déclaré avoir interrompu la déclaration écrite de Lafleur, au moment où ce dernier impliquait Beausoleil et Chénier. Il téléphona alors à Hull pour faire détenir ces derniers.

Les propriétaires et la Ch. de commerce junior ont eu gain de cause

La Commission des services publics de la province de Québec a rejeté la requête de la McColl-Frontenac d'établir un poste d'essence à l'angle nord-est des boulevards St-Joseph et Montclair. C'est ce qu'il ressort du jugement que la Commission des services publics de la province de Québec vient de rendre.

La Chambre de commerce junior de Hull, qui avait appuyé l'opposition des propriétaires riverains du boulevard St-Joseph à partir du boulevard Montclair au chemin de la Montagne, a reçu aujourd'hui copie du jugement de la Cmmission des services publics de la province de Québec.

La McColl-Frontenac avait demandé au conseil de ville la permission de construire un poste d'essence à l'angle nord-est des boulevards St-Joseph et Montclair. Sous la direction de Me J.-E. Gaboury, avocat et citoyen de cette partie de Wrightville, les propriétaires du quadrilatère borné par le boulevard St-Joseph, le chemin de la Montagne, la rue Fortier et le boulevard Montclair, s'opposèrent à la construction de ce poste à essence dans cette partie de la ville. L'exécutif de la Chambre de commerce junior de Hull, au nom de ce corps public, appuya l'opposition des propriétaires concernés. Les raisons invoquées par ces propriétaires et par la Chambre de commerce junior de Hull étaient les suivantes. Ce quadrilatère constituait une zône résidentielle. On fit également valoir qu'il y avait présentement trop de postes d'essence dans Hull et que l'intérêt public ne justifiait pas la construction d'un autre poste d'essence à cet endroit.

La Commission des services publics vint siéger à Hull, le 10 février, pour entendre les objections de ceux qui s'opposaient à la construction de ce poste. Me J.-E. Gaboury, représenta les propriétaires protestataires et Me Rodrigue Bédard, avocat, de Maniwaki, la Chambre de commerce junior de Hull. La McColl-Frontenac avait pour avocats Mes F. Caron et P. Boivin. La délégation de la Chambre de commerce junior de Hull se composait de MM. Arthur Loyer, président, Camille L'Heureux, vice-président, F.-G. Ardouin, trésorier et Aurèle Gratton, président du comité d'embellissement. La Chambre de commerce junior de Hull avait été priée de comparaitre. Elle avait préparé un long mémoire là-dessus qu'elle fit parvenir, le lendemain, à la Commission des services publics pour ajouter au dossier.

M. GRATTON EST SATISFAIT

"Je suis très heureux de la décision de la commission, a déclaré ce matin au Droit M. Aurèle Gratton, président du comité d'embellissement de la Chambre de commerce junior de Hull. Dans cette affaire, nous nous sommes placés au-dessus des intérêts privés pour ne voir que l'intérêt général de la ville. Comme Chambre de commerce junior de Hull, nous n'avons fait rien autre chose qu'appliquer les deux principes foudamentaux de ce corps public: l'embellissement de la ville et la protection du commerce local déjà établi. Nos deux principaux comités, en effet, sont le comité industriel et le comité d'embellissement. Une fois de plus, nous avons vécu ce que nous prêchons."

TEXTE DU JUGEMENT

Le jugement de la Commission des services publics de la province de Québec se lit comme suit:

"Il s'agit d'une demande à la commission pour avoir la permission de construire un poste d'essence à l'angle des boulevards Montclair et St-Joseph dans la ville de Hull.

"Cette demande a été présentée en conformité des amendements à la loi de la commission des services publics, 26-26, Geo. V, chapitre 13.

"Une copie de la demande a été envoyée au directeur du service de la gazoline, au ministère de la voirie et à la ville de Hull.

"Le requérant a également donné les avis publics qu'exige la commission.

"La ville de Hull a déposé une copie du permis municipal octroyé au requérant. Le directeur du service de la gazoline et le minisre de la voirie n'ont pas fait objection à la demande dans le cas présent.

"Un certain nombre de propriétaires et de locataires, domiciliés dans le voisinage de ce poste d'essence qu'on demandait de construire se sont opposés à cette demande pour plusieurs raisons mentionnées dans leur requête, les principales étant que la partie du boulevard St-Joseph au nord du boulevard Montclair était résidentielle et qu'il n'y avait aucune nécessité publique pour un tel poste d'essence.

"La Chambre de commerce junior de Hull s'est également opposée à la demande pour les mêmes raisons.

"Les parties ont été entendues à Hull, le 10 février 1936.

"Après avoir visité les lieux et avoir examiné la preuve et les témoignages documentaires produits, la Commission est d'avis qu'il n'est pas possible de trouver que la construction d'un poste de gazoline à l'angle nord-est des boulevards St-Joseph et Montclair est d'une nécessité publique, puisqu'il existe, à cet endroit, un poste d'essence à l'angle sud-est.

"C'est pourquoi la Commission rejette la demande dans le présent cas, et ce sans frais.

A.-W.-G. Macalister,
Vice-président, C.S.P.Q.
Québec, 28 février 1936."

Quatre maisons sont brûlées à la Pointe-Gatineau

LES DOMMAGES SONT DE 7 A 8 MILLE DOLLARS, COMPENSES PAR PEU D'ASSURANCE.

Un incendie qui a mis en danger une partie du village de la Gatineau a détruit samedi après-midi quatre maisons, voisines, de bois, celles occupées par MM. Léon Sicard, rue Jacques-Cartier, Lionel Vaive, M. Ladouceur et Ernest Malette. Deux autres maisons ont été endommagés, celles de MM. Emile Allard et C. Burbay. Les dommages sont d'environ $8,000 et compensés par un peu d'assurance seulement. Le feu a commencé chez M. Sicard, dans un placard du deuxième plancher et est peut-être attribuable à des fils électriques défectueux. Il s'est ensuite répandu dans le voisinage.

Le chef des pompiers volontaires de la Pte-Gatineau, M. Télesphore Charron, et ses hommes se rendirent au plus tôt sur les lieux et devant le danger d'une conflagration il demanda le secours des pompiers de Hull. Le chef Emile Bond, du département des incendies de notre ville, répondit à l'appel avec 5 pompiers et une pompe automatique. Ils reçurent la demande à 2 heures 40 et étaient de retour à Hull à 5 heures 10 seulement.

Le chef Bond fit installer trois jets d'eau et l'on dut creuser un trou au travers de la glace de la rivière Ottawa pour avoir l'eau nécessaire.

M. Sicard était locataire et tout fut détruit chez lui, y compris le mobilier. Il n'avait aucune assurance. Ailleurs o put sauver des effets mobiliers. Aucun accident de personne n'a marqué l'incendie.

CONFERENCE DE M. BOUCHARD DEMAIN SOIR

Demain soir à 9 heures, chez les Chevaliers de Colomb, Conseil de Hull, M. Georges Bouchard, député de Kamouraska à la Chambre des Communes, donnera une conférence sur "La vie rurale".

Membre de la Société Royale du Canada, le député Bouchard a accepté l'invitation du Conseil Champlain. Il sera présenté par M. J.-C. Dessaint, président du Comité d'études du Conseil, et remercié par M. T.-A. Fontaine, député de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Les Troubadours de la Gatineau seront au programme. Les Chevaliers et leurs dames sont cordialement invités.

Les retraites du carême s'ouvrent

DANS DEUX DE NOS PAROISSES. — A NOTRE-DAME ET A ST-JOSEPH.

Les retraites pascales dans Notre-Dame et St-Joseph de Hull se sont ouvertes hier soir. Elles dureront une semaine pour chaque catégorie de fidèles: femmes mariées, hommes mariés, jeunes gens et jeunes filles. Il y aura aussi une semaine de retraite spéciale pour les fidèles de langue anglaise de ces paroisses. A Notre-Dame les prédicateurs sont les RR. PP. Arthur Pratte et Laurent Tremblay, O.M.I., du Cap-de-la-Madeleine. A St-Joseph la prédication est faite par le R. P. J.-L. Bergevin, O.M.I., de Montréal.

A St-Rédempteur les retraites commenceront dimanche prochain, pour se poursuivre aussi pendant quatre semaines et les prédicateurs seront des Pères Rédemptoristes.

A Val-Tétreau, la retraite annuelle se fera plus tard.

Arrestation de trente joueurs

La police de Hull a fait une nouvelle descente samedi après-midi à 29 Dupont, une maison de jeu, et y a arrêté 30 hommes dont le tenancier. Les détenteurs ont ensuite été relachés sur cautionnement. Ce matin, ils ont tous fait défaut de comparaitre devant le recorder J.-A. Parent et les cautionnements de $370 ont été déclarés forfaits.

ON DISCUTE LES AVEUX DE BEAUSOLEIL

Pendant que le jury est exclu de la cour, la défense s'oppose à l'admission à la preuve de la confession de Beausoleil à la police.

Toute l'avant-midi, la défense a bataillé contre la Couronne pour empêcher l'admission à la preuve de la confession que J.-O. Beausoleil a faite au détective Jargaille, de la police provinciale. Beausoleil est l'une des six personnes accusées du meurtre d'Armand Nadeau, employé à la Banque Provinciale, tué le 4 décembre dernier, au cours d'un vol à main armée d'une somme de $16.610, propriété de cette institution bancaire. A 12 h. 30, à l'ajournement, cette bataille n'était pas encore terminée et elle va se continuer cet après-midi.

Le procès des 6 accusés du meurtre d'Armand Nadeau en était ce matin à la 12e séance. M. le juge L. Cannon a demandé aux jurés de se retirer pendant que la Cour discutera la question légale de savoir si la déclaration de l'accusé J.-O. Beausoleil doit être admise à la preuve, comme l'a été déjà celle de l'accusé Paul Lafleur. Le jury a répété le juge ne doit connaitre que des faits et non des questions de droit. Les jurés sont alors partis pour leurs quartiers, à l'hôtel Windsor, en attendant qu'on les rappelle.

Me P. Ste-Marie, procureur de Beausoleil, a alors continué d'interroger le sergent détective James Haney, de la police provinciale, sur les circonstances qui ont entouré la déclaration de son client devant le chef Jargaille, le 6 décembre, déclaration qui fut prise par écrit, puis signée sous serment par le déclarant.

Me Major, pour la Couronne, interrogea également le témoin, qui dit que Beausoleil demanda à voir Lafleur, qui l'avait incriminé.

Les deux témoins se rencontrèrent devant M. Jargaille et autres personnes présentes et se parlèrent. Lafleur a dit à Beausoleil: "J'ai raconté toute l'affaire". Me O. Gagnon dit qu'en autant que Lafleur est concerné dans cette conversation avec Beausoleil en présence d'officiers de police, il considère tout ce qui s'ensuit comme illégal. Il cite de la jurisprudence à l'appui de sa prétention. La police, dit-il, n'a aucun droit de confronter des témoins arrêtés ou détenus et de les faire ou laisser parler. Le président du tribunal a réservé sa décision.

UN DOCUMENT

Me Major a alors voulu produire la déclaration de Beausoleil pour fin d'identification seulement.

Me A. Fournier, pour l'accusé Chénier, et Me J. Martineau, qui défend Beausoleil conjointement avec Me P. Ste-Marie, ont aussi fait certaines remarques et la production du document a été différée.

Le détective O. Lusignan, de Hull, témoignage ensuite. Il était présent, au bureau du chef Jargaille, à Montréal, quand Lafleur et Beausoleil s'y rencontrèrent. En voyant Beausoleil, Lafleur dit: "J'ai tout raconté, c'est aussi bien de dire toute la vérité."

Beausoleil fit ensuite sa propre déclaration, prise en sténographie. Il avait été mis sur ses gardes en venant dans le bureau du chef et le fut de nouveau avant sa déclaration formelle.

Le témoin Lusignan était avec le sergent Haney et deux autres policiers quand Beausoleil et Chénier furent arrêtés à Hull dans les dernières heures du 5 décembre et il accompagna les détenus jusqu'aux quartiers de la Sûreté provinciale, à Montréal. Comme M. Haney l'avait fait il a relaté les circonstances de cette détention et du trajet. Chénier dit en voyant la police: "Je m'attendais d'être questionné".

Le témoin dit que dans le trajet Beausoleil portait des menottes que lui mit le sergent Haney. Il ne se rappelle pas que le chef Jargaille ait commencé par dire à Beausoleil que Lafleur avait fait une déclaration l'incriminant lui-même.

Beausoleil et Lafleur étaient deux employés de la Banque Provinciale du Canada d'où venait les $16.610 volés le matin du 4 décembre, à Hull, crime qui amena la mort d'Armand Nadeau, autre employé de la même banque qui fut assassiné dans la même circonstance, alors qu'il transportait cette somme à Ottawa, avec Lafleur, et dans l'auto de ce dernier.

Me A. FOURNIER

Répondant au procureur de l'accusé Jos. Rochon, le témoin Lusignan répète que Lafleur dit en voyant Beausoleil, chez le chef Jargaille, qu'il avait déjà tout raconté. Le chef ne montra aucun exhibit relatif au crime devant Beausoleil.

Me Caron, pour Chénier, et Me Gagnon interrogent à leur tour. M. Lusignan réaffirme que la déclaration écrite de Beausoleil fut faite après son entrevue avec Lafleur.

Le détective Ed. Laurin, de la police provinciale, confirme le témoignage précédent quant à l'arrestation des deux accusés mentionnés. Le détective Ubald Sauvé, d'Ottawa, le 42e témoin de la Couronne, fait de même.

Le détective provincial L. Forest a parlé de ce qui s'était passé au bureau de M. Jargaille quand Beausoleil et Lafleur y furent, ce que d'autres témoins ont déjà fait. Beausoleil, mis sur ses gardes, commença par dire qu'il ne connaissait rien de l'affaire de Hull. Le chef dit alors que Lafleur l'avait informé que lui, Beausoleil, était impliqué. Le détenu demanda à voir Lafleur, qu'on alla chercher. Les deux se parlèrent et ensuite Bausoleil consentit à faire une déclaration.

LE DETECTIVE JARGAILLE

Interrogé par Me Fauteux pour la couronne, le chef Jargaille a déclaré qu'il a vu Beausoleil dans son bureau et, après l'avoir mis sur ses gardes, qu'il l'a interrogé sur l'affaire de Hull. Beausoleil a dit qu'il n'en savait rien. Le chef lui fit alors remarquer que Lafleur l'avait impliqué. Beausoleil demanda alors de voir Lafleur. Les deux furent confrontés, continua le chef. Lafleur dit à Beausoleil qu'il avait tout dit. Et Beausoleil reprit qu'il allait faire la même chose. Sa déclaration fut prise. Beausoleil la relut, la signa et l'assermenta.

Dans la matinée, le détective provincial J.-A. Robert, et les policiers provinciaux Jos. Pagé et L. Dorais ont également comparu. Ils ont corroboré quelques détails des témoignages précédents.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A la séance de cet après-midi, le chef Jargaille a continué à témoigner, interrog-é par Me J. Martineau, procureur de J.-O. Beausoleil, un des accusés. Le chef a relaté d'abord en partie la même chose que cet avant-midi, refus de Beausoleil de parler, puis son consentement après avoir appris que Lafleur l'avait impliqué. Le chef ne montra pas la déclaration de Lafleur à Beausoleil. Dans le document, il n'était pas question des $3.500 remis par Lafleur à Beausoleil. Lafleur n'en avait pas parlé. Il se reprit le lendemain. Cet argent fut remis, dit le chef, par Lafleur à Beausoleil, le soir du 4 décembre, jour du crime, afin que ce dernier cachât l'argent. Ce qui fut fait. Beausoleil indiqua plus tard à la police où se trouvait l'argent. La confrontation de Lafleur et de Beausoleil se fit sur demande de ce dernier.

Si Beausoleil eut demandé de voir la déclaration de Lafleur avant de parler, et lorsque le chef la lui mentionna, M. Jargailles dit qu'il la lui pourrait montrer, mais que de lui-même il ne pouvait le faire. Me O. Gagnon interroge le cheff sur sa formule de mise en garde et il trouve étrange qu'il y eut question de procès éventuel au sujet d'une personne simplement détenue comme témion pour une enquête du coroner et cela sur ordre verbal seulement. Le chef répond se servir de la formule légale, celle du code et Me Gagnon demande de comparer avec le texte du code. Me J. Fauteux s'oppose à cette comparaison et la cour la permet.

LES GALLOIS FETENT LEUR SAINT PATRON

Les Gallois d'Ottawa ont fêté samedi soir, sous les auspices de la Société St-David, leur saint patron national. A cette occasion, il y eut banquet au Château Laurier, sous la présidence de M. Ernest Hayes. Le Rév. A.-O. Lloyd prononça la santé à St-David, et au pays ancestral; M. G.-F. Millward proposa la santé du Canada, et M. James Muir, celle d'Ottawa. La soirée fut agrémentée de chansons en gallois.

Deux avocats se font remplacer

Me P. DESY, PROCUREUR DE ED. LAJOIE, EST MALADE.

A la reprise du procès des 6 accusés du meurtre d'Armand Nadeau, ce matin, Me O. Gagnon, procureur de P. Lafleur, a fait part à la Cour que Me P. Désy, avocat de Ed. Lajoie, était malade et par conséquent incapable de venir continuer la défense de son client. Il a demandé à M. le juge L. Cannon de faire désigner un autre avocat pour remplacer M. Désy. Après consultation avec le bâtonnier du Barreau de Hull, Me J.-N. Beauchamp, il a été convenu que Me P.-A. Boivin prendra la place de l'avocat malade, l'accusé Ed. Lajoie y consentant.

Me Frs Caron, procureur de l'accusé Gges Chénier, a aussi annoncé au tribunal qu'il occuperait également aujourd'hui pour l'accusé C.-H. Donnelly, dont l'avocat, Me H.-M. Loranger, est forcé d'être absent pour la journée.

M. le juge Cannon a acquiescé en disant avec un sourire que M. Loranger ne pouvait être mieux remplacé.

Cautionnement demandé au juge

La femme Jeanne Laviolette, 477 1-2 Wellington, Ottawa, accusée de complicité après le fait dans le meurtre d'Armand Nadeau, a comparu de nouveau ce matin devant le juge R. Millar, au sujet de la fixation de la date de son enquête préliminaire. Son avocat, Me P.-A. Boivin, a demandé un cautionnement pour sa cliente, les délais se prolongeant dans son cas. La décision a été remise à demain matin.

Léo Bédard, de Templeton-Nord, coupable de deux accusations de vol dans des maisons d'été, a été condamné à 1 an, pour chaque offense, sentences concurrentes.

Le juge A. Trahan a rendu jugement

M. le juge A. Trahan a accordé des dommages de $500 à M. Jos Pharand, marchand, dans une réclamation de $5.390 contre la ville de Hull, pour inondation de la cave de son magasin, pour laquelle il tenait la municipalité responsable.

Me R. de Sallaberry occupait pour le demandeur et Me J.-W. Ste-Marie pour la défenderesse. La cause a été entendue dernièrement et a duré plusieurs jours.

L. ARBIQUE A GAGNE LA 1ère ETAPE

IL PARCOURT 20 MILLES EN UNE HEUHE, 33 MINUTES AVEC SON EQUIPE DE CHIENS.

M. Lorenzo Arbique, de Hull vainqueur du Derby Maple Leaf, a remporté samedi la première étape de vingt-milles dans la course de soixante milles sous les auspices de l'hôtel Claude, Clakstown.

Le départ se fit du no 48 avenue Beechwood, sous la direction de l'association des courses de chiens de la vallée outaouaise. Les attelages se rendirent jusqu'à Blackburn, Ont., et revinrent au point de départ. M. Arbique et ses chiens firent le parcours en une heure, 33 minutes, 30 secondes. La deuxième étape aura lieu samedi après-midi à deux heures et la troisième, le 14 mars. Douze des quinze équipes en lice, avant-hier, ont fini l'étape.

Les attelages d'A. Fassette, Eastview, E. Darragh, de Hull, et L. Perrault, Hurdman's Bridge, ne purent terminer.

Voici les résultats de la 1ère étape:

1. L. Arbique, Hull; 1.33.30; 2. D. Bergeron, Hull, 1.36.45; 3—A. Martel, Hull, 1.41.10; 4. Norman Coates, Westboro, 1.41.32; 5. F. Cadieux, Hull, 1.42.47; 6. W. Frobel, Westboro, 1.43.35; 7. P. Séguin, Hull, 1.44.44; 8. R. White, Hull, 1.46.35; 9. J.-B. Nault, Cyrville, 1.47.30; 10. E. Barnes, Ottawa, 1.58.18; 11, W. Lapensée, Eastview, 2.14.09; 12. J. Ogaick, Ottawa, 2.20.

Visite du prêtre chez les accusés

Le R. P. L. Gratton, O.M.I., de Notre-Dame, est allé hier, dimanche, visiter à la prison de Hull les six accusés qui sont à subir leur procès, pour les faire bénéficier de son ministère. Le dimanche précédent, le premier qu'ils passaient dans Hull, le R. P. H. Laferté, O.M.I., les avait aussi visités.

Un visiteur de St-Pierre-et-Miquelon

M. J.-René Pilon, gérant de la Banque Canadienne de Commerce à St-Pierre-et-Miquelon, actuellement en visite chez ses parents, quittera la Capitale cette semaine pour Miami, Floride, où il passera quelques semaines.

Mme Napoléon Riendeau est décédée hier

LES FUNERAILLES DE CETTE ESTIMEE RESIDANTE AURONT LIEU MERCREDI MATIN.

On a appris avec regret la nouvelle de la mort de Madame Napoléon Riendeau, depuis quarante-cinq ans paroissienne de la Basilique, survenue dimanche à sa résidence, 236½, rue Cathcart, à l'âge de 66 ans. Sa santé laissait à désirer depuis quelque temps.

La regrettée défunte était née Célina Sabourin à la Pointe-Gatineau, fille de feu M. et Mme Antoine Sabourin. Peu de temps après son mariage à la Pointe-Gatineau avec M. Napoléon Riendeau, elle vint elire domicile à Ottawa.

Ses funérailles auront lieu mercredi matin. Le cortège partira de la résidence mortuaire, rue Cathcart, pour se rendre à la Basilique où le service sera chanté à huit heures. L'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame.

M. Riendeau a précédé son epouse dans la tombe il y a plusieurs années. La défunte, qui était Dame de Ste-Anne et membre du Tiers-Ordre de St-François, laisse trois fils, Napoléon, Ivanhoe et René Riendeau; trois filles, Mme W. Pothier, d'Ottawa, Mlles Edmée et Blanche Riendeau à la maison; trois frères, Antoine, Joseph et Emile Sabourin, tous d'Ottawa et deux soeurs, Mme N. Lamarche et Mme G. Roussy d'Ottawa ainsi que deux petits-enfants.

Le "Droit" prie la famille éprouvée de croire en l'expression de sa plus vive sympathie.

ARRIVEE DU CONSUL-GENERAL DE POLOGNE

M. Jan Pawlica, nouveau consul général de la Pologne au Canada est arrivé à Ottawa samedi. Il succède au Dr Georges Adamkiewicz. M. Powlica est arrivé à Ottawa en compagnie de son épouse. Il était préc-demment consul de Pologne à Winnipeg.

ARRETE

C. Leclair, de Cyrville, a été gravement blessé au visage et il a été transporté à l'hôpital Général pendant qu'un autre citoyen de Cyrville, Aimé Martin était arrêté sous l'accusation d'avoir frappé le premier au cours d'une dispute, vers sept heures et quarante, samedi soir. Il comparaitra jeudi devant le magistrat Clayton.

LIONEL LEMAY BLESSE

On mande de Hawkesbury, Ont., que Lionel Lemay de Grenville, P. Q., âgé de 19 ans, fils de M. et de Mme Xavier Lemay, est dans un état grave à l'hôpital Smith, des suites d'un accident de ski. Il se faisait tirer par un auto conduit par son beau-frère, Jos. Marcoux, au moment de l'accident.

COLLISION DE TRAINS

KIRKLAND-LAKE, 2. (P.C.) — Trois employés du T. & N. O. ont été blessés dans une collision survenue entre un convoi de marchandise et un train de voyageurs sur la voie du T. & N. O., près de Kenogami, à cinq milles au nord d'ici, aujourd'hui.